

**5-Institutions et Vie Politique**  
**5.4-Délégation de fonctions**  
**5.5-Délégation de signature**

**N° A-2026-10**

portant délégation de fonction et de signature  
à **Monsieur Patrice LEPAINTEUR**,  
4<sup>ème</sup> Vice-Président

Madame la Présidente de la Communauté de Communes « Intercom de la Vire au Noireau »,  
Vu l'article L5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui confère au Président, sous sa surveillance et sa responsabilité, le pouvoir de déléguer par arrêté, une partie de ses fonctions aux vice-présidents et, en l'absence ou en cas d'empêchement de ces derniers ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à d'autres membres du Bureau ;  
Vu l'article L.5211-10 du Code Général de Collectivités Territoriales (CGCT) ;  
Vu la séance du Conseil Communautaire du 8 avril 2026 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président, des Vice-Présidents et des autres membres du Bureau ;  
Considérant que pour permettre une bonne administration des services intercommunaux il convient de donner délégation à **Monsieur Patrice LEPAINTEUR, 4<sup>ème</sup> Vice-Président**,

## ARRÊTÉ

### **Article 1<sup>er</sup> : Délégation de fonctions**

**Monsieur Patrice LEPAINTEUR, 4<sup>ème</sup> Vice-Président**, est délégué à compter de ce jour, pour intervenir dans les domaines suivants :

#### ➤ **Au titre de l'Agriculture et l'Agroalimentaire :**

- Soutien à l'agriculture et à l'installation des agriculteurs : veille foncière, transmission des exploitations, accompagnement des porteurs de projets ;
- Développement des filières agroalimentaires locales : plateforme logistique, outils de transformation ;
- Préservation du foncier agricole : veille foncière SAFER, compensation collective agricole ;
- Politique intercommunale de soutien à l'installation et à la transmission des agriculteurs en lien avec les organismes professionnels existants ; notamment politique d'aide fiscale aux jeunes agriculteurs ;
- Relations avec les acteurs du monde agricole, agroalimentaire et les partenaires institutionnels: notamment la Chambre d'agriculture, SAFER, coopératives, syndicats, associations, entreprises de transformation ; et les partenaires institutionnels : État, Région, Département, GAL/LEADER, Agence de l'eau.

#### ➤ **Au titre des Transitions et adaptations aux défis du territoire :**

##### • **Transition Energétique :**

- Pilotage du Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) et du Contrat d'Objectif Territorial (COT) : mise en œuvre, suivi et évaluation
- Développement des énergies renouvelables : solaire, méthanisation, bois-énergie, éolien, réseaux de chaleur ;
- Animation de la sobriété et de l'efficacité énergétique: éclairage public, achats durables.

##### • **Vulnérabilité au changement climatique**

- Mise en œuvre de la politique globale et transversale concernant la protection de l'environnement et la transition écologique.
- Sensibilisation des acteurs locaux (ménages, professionnels...)

**Article 2 : Délégation de signature**

Dans le cadre des fonctions déléguées à l'article 1, **Monsieur Patrice LEPAINTEUR** reçoit délégation de signature pour :

- Les invitations aux commissions et comptes rendus relevant de son domaine de délégation ;
- La représentation du territoire dans les instances économiques locales dans lesquelles il aura été régulièrement désigné
- Les dossiers de demande de subventions dûment autorisés par le conseil auprès des partenaires: tels que le Département, Région, État, FEADER, LEADER faisant l'objet du plan de financement du projet

**Sont exclus de la présente délégation :**

- Les acquisitions foncières ;
- Les attributions de subventions et la stratégie globale de développement de la politique agricole ; qui relèvent du Conseil communautaire.

**Article 3 « Engagements Financiers » :** **Monsieur Patrice LEPAINTEUR** ne pourra pas prendre d'engagements financiers non programmés pour les domaines susmentionnés.

**Article 4 :** La présente délégation est consentie par Madame la Présidente, sous sa responsabilité et sous sa surveillance. Le délégataire rendra compte à Madame la Présidente de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.

**Article 5 :** Madame la Présidente et Madame la Directrice Générale des services sont chargées, chacune en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et transmis au contrôle de légalité des services de la Préfecture.

**Article 6 :** Mme la Présidente, certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc – 14000 CAEN, ou sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Fait à Vire Normandie  
Le 11 mai 2026

Reçu notification du présent arrêté  
Le 11/05/2026

**M. Patrice LEPAINTEUR**  
4<sup>ème</sup> Vice-président de l'Intercom de la Vire au Noireau



**Mme Catherine GOURNEY-LECONTE**  
Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau



**Ampliation adressée à :**

- Monsieur le Sous-Préfet
- Madame le Trésorier Principal, comptable de la collectivité
- l'intéressé

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200068799-20260511-A-2026-10-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/05/2026  
Publication : 12/05/2026

Acte administratif publié sur le site internet de l'Intercom de la Vire au Noireau <https://www.vireaunoireau.fr/rubrique/actes-administratifs>

1 2 0 5 2 6